

Québec, le 1^{er} juin 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au Feuilleton et préavis du 19 avril 2023 par le député de Nelligan concernant des correspondances acheminées par M. Michel Lépine.

Mon équipe et moi-même avons pris acte des allégations sérieuses formulées par M. Lépine concernant de possibles malversations dans l'exécution d'un contrat public. Contrairement à ce qu'affirme le député de Nelligan, une réponse a été envoyée à M. Lépine. Nous avons accusé réception des correspondances et invité la personne concernée à signaler tout cas allégué de corruption au Commissaire à la lutte contre la corruption.

De plus, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a eu, au cours des dernières années, de nombreux échanges avec M. Lépine. Des vérifications ont également été effectuées par la direction des affaires juridiques et les résultats de cette analyse ont été communiqués à M. Lépine. Une rencontre récente a même été tenue afin de lui permettre de soumettre tous les faits et observations pertinents.

Si le député de Nelligan a des faits nouveaux à porter à notre connaissance, à celle de la CNESST ou au Commissaire à la lutte contre la corruption, je l'invite à le faire.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Legault
Premier ministre du Québec